

00009012

  
REPUBLIQUE DU SENEGAL  
*Un Peuple - Un But - Une Foi*



*Ministère de la Santé  
et de l'Action sociale*

*Agence sénégalaise de  
Réglementation Pharmaceutique*

*Le Directeur Général*

N° \_\_\_\_\_ MSAS/ARP/DIHS/SERV.HOM

*Dakar, le*

07 NOV 2023

**NOTE AUX LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES**

Il est porté à la connaissance des Laboratoires pharmaceutiques que toute demande de variation d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) doit être accompagnée d'un tableau comparatif de ladite modification.

J'attache du prix au respect de la présente note.

Pour le Directeur Général  
et par interim



Alassane Mbengue